

# Séance ordinaire Conseil municipal

Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury

**13 mai 2024**

Tenue au complexe municipal | Webdiffusée en direct



STONEHAM-ET-TEWKESBURY

# Ouverture de la séance

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période d'intervention des membres du conseil**
- 3. Période de questions**
  - Elle se fait en utilisant le micro disponible pour le public
  - La personne doit s'identifier
  - La question doit être adressée à la présidence
  - La personne pourra revenir après les interventions des autres personnes si le temps le permet
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Acceptation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2024**

## 6. Dépôt du bordereau de correspondance

**Aucune correspondance reçue**

## 7. Comptes déposés à la séance du conseil

<b>Total des dépenses</b>	<b>778 944.28 \$</b>
Déneigement Terrassement Denis Poulin inc.	108 600.42 \$
Services Matrec inc.	52 421.70 \$
Hydro-Québec	44 824.38 \$
Xylem Canada Company	41 208.01 \$
Ville de Saint-Raymond	37 206.21 \$
Standard life	34 935.56 \$
ITI	32 489.36 \$

<b>Total des salaires</b>	<b>233 773.06 \$</b>
<b>Total des remises</b>	<b>152 967.90 \$</b>
<b>Grand total – Salaires et remises</b>	<b>386 740.96 \$</b>

## 10.1 Dépôt, présentation et acceptation des états financiers 2023

Il est résolu d'accepter les états financiers de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury au 31 décembre 2023 et le rapport de l'auditeur au 1<sup>er</sup> mai 2023 préparés par la firme Mallette S.E.N.C.R.L., comptables agréés.

# Sommaire de l'information financière

Exercice terminé le 31 décembre 2023

Ce sommaire de l'information financière est extrait automatiquement du rapport financier déposé au conseil et attesté par le trésorier, sans possibilité de modifications.

Cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury | 22035 |

**SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023		2022
		Budget	Réalisations	Réalisations
<b>Revenus</b>				
Fonctionnement	1	17 453 822	18 718 484	17 624 486
Investissement	2		2 455 464	572 892
	3	17 453 822	21 173 948	18 197 378
<b>Charges</b>	4	15 525 881	19 197 402	17 873 042
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	5	1 927 941	1 976 546	324 336
Moins : revenus d'investissement	6 (	)	( 2 455 464)	( 572 892)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	7	1 927 941	(478 918)	(248 556)
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>				
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	8		3 725 283	3 566 452
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9			19 157
Remboursement de la dette à long terme	10 (	1 963 242)	( 2 186 002)	( 1 908 806)
Affectations				
Activités d'investissement	11 (	)	(	13 587)
Excédent (déficit) accumulé	12	35 301	596 648	421 501
Autres éléments de conciliation	13			371
	14	(1 927 941)	2 135 929	2 085 088
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	15		1 657 011	1 836 532

Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

**SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>Actifs financiers</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	7 699 676	4 708 212
Débiteurs	2	8 741 490	9 221 696
Placements de portefeuille	3		
Autres	4	1 111 815	383 236
	5	17 552 981	14 313 144
<b>Passifs</b>			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6		
Dette à long terme	7	24 094 031	23 357 833
Passif au titre des avantages sociaux futurs	8	338 000	306 700
Autres	9	8 549 604	8 181 338
	10	32 981 635	31 845 871
<b>Actifs financiers nets (dette nette)</b>	11	<b>(15 428 654)</b>	<b>(17 532 727)</b>
<b>Actifs non financiers</b>			
Immobilisations corporelles	12	66 010 243	66 144 982
Autres	13	545 829	538 617
	14	66 556 072	66 683 599
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>	15	<b>51 127 418</b>	<b>49 150 872</b>

*Extrait du rapport financier, page S8*

**DÉTAIL DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ  
AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	3 291 493	3 948 369
Excédent de fonctionnement affecté			
▪ Réseau sanitaire	2.1	158 820	158 818
▪ Enfouissement sanitaire	2.2	315 019	301 321
▪ Aqueduc	2.3	64 023	64 023
▪ Autre	2.4	49 289	45 705
▪ PTI 2024	2.5	498 100	270 180
▪ Véhicule	2.6	35 188	35 188
▪ Budget suivant	2.7	285 399	261 683
▪ OER station d'épuration	2.8	24 772	24 772
▪ Chemins privés	2.9	100 000	
▪ Acquisition de terrains	2.10	100 000	
▪ Remboursement d'emprunt en 2024	2.11	163 200	
	3	1 793 810	1 161 690
Réserves financières			
▪	4.1		
Fonds réservés			
Fonds de roulement	5	1 220 475	350 145
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	6	613 372	650 324
Fonds local d'investissement	7		
Fonds local de solidarité	8		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	9	50 000	25 000
Autres			
▪	10.1		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	11	( )	( )
Financement des investissements en cours	12	(2 745 832)	(4 270 135)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	13	46 904 100	47 285 479
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	14		
	15	51 127 418	49 150 872

**SOMMAIRE DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		<b>2023</b>
Endettement net à long terme de l'administration municipale	1	21 769 004
Endettement total net à long terme (compte tenu de l'agglomération s'il y a lieu)	2	22 493 142

*Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S25*

**SOMMAIRE DE L'ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Dettes à long terme à la charge de l'organisme municipal</b>			
Emprunts refinancés par anticipation	3		
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette	4	613 372	650 324
Montant à la charge de l'ensemble des contribuables	5	15 218 197	15 759 377
Montant à la charge d'une partie des contribuables	6	4 422 410	3 272 310
<b>Dettes à long terme à la charge des tiers</b>			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	7	3 632 409	3 858 177
Gouvernement du Canada et ses entreprises	8		
Autres	9	390 000	
<b>Dettes en cours de refinancement / Reclassement / Redressement</b>			
	10		
	11	24 276 388	23 540 188

*Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S37*

**SOMMAIRE DES REVENUS**  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		2023		2022
		Budget	Réalizations	Réalizations
<b>Fonctionnement</b>				
Taxes	12	13 973 970	14 055 881	13 538 056
Compensations tenant lieu de taxes	13	188 984	191 601	197 384
Quotes-parts	14			
Transferts	15	661 018	886 844	666 740
Services rendus	16	1 114 198	1 306 027	1 160 415
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placements de portefeuille	17	1 334 550	1 830 957	1 769 039
Autres	18	181 102	447 174	292 852
	19	17 453 822	18 718 484	17 624 486
<b>Investissement</b>				
Taxes	20			
Quotes-parts	21			
Transferts	22		196 412	566 490
Autres	23		2 259 052	6 402
	24		2 455 464	572 892
	25	17 453 822	21 173 948	18 197 378

*Extrait du rapport financier, page S12*

**SOMMAIRE DES CHARGES**  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		<u>Budget 2023</u>		<u>Réalisations 2023</u>		<u>Réalisations</u>
		<u>Sans ventilation de</u>	<u>Sans ventilation de</u>	<u>Ventilation de</u>	<u>Total</u>	<u>2022</u>
		<u>l'amortissement</u>	<u>l'amortissement</u>	<u>l'amortissement</u>		
Administration générale	1	1 860 232	1 857 078	53 382	1 910 460	1 945 432
Sécurité publique						
Police	2	1 416 287	1 428 574		1 428 574	1 351 233
Sécurité incendie	3	1 489 267	1 592 353	405 499	1 997 852	1 899 314
Autres	4	69 455	214 240		214 240	94 341
Transport						
Réseau routier	5	3 497 892	3 253 240	1 911 040	5 164 280	4 894 648
Transport collectif	6	131 118	146 118		146 118	129 492
Autres	7					
Hygiène du milieu						
Eau et égout	8	948 755	895 846	747 600	1 643 446	1 582 656
Matières résiduelles	9	1 680 802	1 571 804	171 203	1 743 007	1 658 739
Autres	10	242 240	334 473	25 163	359 636	315 670
Santé et bien-être	11	2 535	(1 454)		(1 454)	(2 007)
Aménagement, urbanisme et développement						
Aménagement, urbanisme et zonage	12	921 059	838 152	20 017	858 169	869 985
Promotion et développement économique	13	126 862	186 103		186 103	117 584
Autres	14					59 721
Loisirs et culture	15	2 316 934	2 400 046	391 379	2 791 425	2 391 849
Réseau d'électricité	16					
Frais de financement	17	822 443	755 546		755 546	564 385
Effet net des opérations de restructuration	18					
	19	15 525 881	15 472 119	3 725 283	19 197 402	17 873 042
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	20		3 725 283 (	3 725 283)		
	21	15 525 881	19 197 402		19 197 402	17 873 042

**SOMMAIRE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		<u>2023</u>	<u>2022</u>
		Réalizations	Réalizations
<b>Revenus d'investissement</b>	1	2 455 464	572 892
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés - Acquisition	2 (	3 590 544)(	5 267 793)
Autres investissements - Émission ou acquisition	3 (	728 579)(	383 236)
Financement à long terme des activités d'investissement	4	3 148 000	1 315 738
Affectations			
Activités de fonctionnement	5		13 587
Excédent accumulé	6	448 906	533 237
	7	(722 217)	(3 788 467)
<b>Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales</b>	8	1 733 247	(3 215 575)

*Extrait du rapport financier, page S14*

## 8.1 Embauche d'un agent de bureau

Il est résolu de nommer monsieur Alexy Bouchard au poste d'agent de bureau, poste contractuel à durée déterminée au service des finances pour la période estivale. La date d'entrée en fonction de monsieur Bouchard sera le 21 mai 2024.

## 8.2 Embauche d'animateurs pour le PAV 2024

Il est résolu de nommer les personnes suivantes pour le Programme d'Animation Vacances 2024, postes contractuels à durée déterminée :

Nom	Poste
Amélia Martel	Animatrice
Laurence Fournier	Accompagnatrice
Thierry Anctil	Accompagnateur
Arnaud Fontaine	Accompagnateur

## 8.3 Embauche des professeurs pour la programmation printemps 2024

Il est résolu d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications ou en son absence, le directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité, un contrat d'engagement à durée déterminée relatif à l'embauche des professeurs suivants :

Cours	Professeurs
Pound	Mélanie-Anne Bousquet
Tai-Chi	Sylvain Lagathu
Boxe	Dominic Bernier
Calligraphie	Sophie Ragot
Cuisine	Marie-Ève Vallière
Mise en forme / Pilates / Step	Françoise Duranleau

## 8.4 Embauche d'un technicien en génie civil

Il est résolu de nommer monsieur Sydney Lavoie au poste de technicien en génie civil, poste permanent à temps plein. La date d'entrée en fonction de monsieur Lavoie sera le 21 mai 2024, avec une période de probation de 25 semaines, au terme de laquelle, il y aura une appréciation de performance et des recommandations.

## 8.5 Embauche d'une responsable du greffe (remplacement maternité)

Il est résolu de nommer madame Anaïs Descoteaux au poste de responsable du greffe, poste contractuel à durée déterminée (remplacement d'un congé de maternité). La durée de l'emploi de madame Descoteaux sera du 17 juin 2024 jusqu'au retour du congé de maternité de madame Valérie Draws à l'été 2025, avec une période d'essai de 30 semaines.

## 8.6 Embauche d'un ouvrier de voirie

Il est résolu de nommer monsieur Pierre-Alexandre Audoueineix au poste d'ouvrier de voirie, poste permanent à temps plein. La date d'entrée en fonction de monsieur Audoueineix sera le 14 mai 2024, avec une période de probation de 25 semaines.

## 9 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

- 9.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant à l'achat d'un camion 10 roues pour le déneigement ainsi qu'à l'achat et l'installation d'équipements à neige (TP-2407) et décrétant un emprunt de 500 000 \$
- 9.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement abrogeant le Règlement numéro 19-861 régissant les conditions de travail du personnel cadre de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury

## 9.3 Adoption du Règlement numéro 24-1062

Il est résolu d'adopter le *Règlement numéro 24-1062 concernant la division du territoire de Stoneham-et-Tewkesbury en six districts électoraux* comportant trois pages et une annexe.

## 9.4 Adoption du Règlement numéro 24-1073

Il est résolu d'adopter le *Règlement numéro 24-1073 modifiant le Règlement numéro 24-1056 établissant les tarifs et la taxation pour l'exercice 2024* comportant deux pages et aucune annexe.

## 9.5 Dépôt d'un certificat suite à la période d'enregistrement des personnes habiles à voter du Règlement numéro 24-1071

En vertu de l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E2.2), le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement était de 4 339, le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 435 et le nombre de demandes faites a été de 0.

Conséquemment, le nombre de demandes étant inférieur au nombre requis, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

## 9.6 Dépôt d'un certificat suite à la période d'enregistrement des personnes habiles à voter du Règlement numéro 24-1072

En vertu de l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E2.2), le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement était de 397, le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 51 et le nombre de demandes faites a été de 0.

Conséquemment, le nombre de demandes étant inférieur au nombre requis, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

## 9.7 Adoption du Plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels du haut-bassin versant de la rivière

Il est résolu d'adopter le document Plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels du haut-bassin versant de la rivière Saint-Charles (PGMN).

Il est également résolu de mandater la conseillère en environnement de la Municipalité pour participer au chantier d'élaboration du plan d'action coordonné par la Ville de Québec.

## 9.8 Exercice d'une tolérance temporaire

Il est résolu :

- qu'une tolérance soit exercée à l'égard d'un usage de stationnement commercial sur le lot 3 474 502 au bénéfice des activités récréatives d'Empire 47, et ce en dépit de la grille des usages autorisés en zone RUA-524;
- qu'une tolérance soit exercée à l'égard du projet pilote intitulé Van life autonome, sous réserve du respect des dispositions énumérées dans l'annexe de la demande, tel que confirmé à la Municipalité en date du 3 mai 2024;
- que ces tolérances face à l'application du Règlement de zonage numéro 09-591 débutent le 15 mai 2024 et se terminent le 31 octobre 2024.

## 9.9 Demande de reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières

Il est résolu d'informer la Commission municipale du Québec que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour la Corporation de développement socio-économique de St-Adolphe.

## 9.10 Rapport de modifications de la déclaration des intérêts pécuniaires

Conformément à l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), le directeur général et greffier-trésorier fait rapport au conseil d'un changement à la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller monsieur Sébastien Cottinet.

À cet effet, le titre de son emploi dans la section 1 a été remplacé par « Directeur des politiques » au sein du même organisme et le poste d'administrateur dans la section 2 a été retiré de sa déclaration.

## 10.2 Adhésion à la mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail

Il est résolu d'entériner l'entente conclue le 20 décembre 2023 avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2024 telle que signée par Groupe Conseil Novo SST inc.

## 10.3 Retrait du dossier matricule 3801-67-3499-0-000-0000 de la vente pour non-paiement de taxes

Il est résolu d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou en son absence, le directeur des finances et trésorier adjoint, à procéder au retrait du dossier matricule 3801-67-3499-0-000-0000 de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes, datée du 12 février 2024, transmise à la MRC de La Jacques-Cartier.

## 11.1 Autorisation de signature

Il est résolu d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications à signer pour et au nom de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, l'accord de subvention à intervenir avec le ministre du Patrimoine canadien concernant le versement d'une subvention de 4 300 \$ dans le cadre du programme Le Canada en fête pour la réalisation de la Fête nationale à Stoneham-et-Tewkesbury.

## 12.1 Rapport de demande de soumissions

### **Achat d'un appareil de test d'étanchéité (fit test), projet SP-2407**

- Demandes de soumissions auprès de 3 entreprises spécialisées.
- La Municipalité a reçu 3 soumissions.
- La plus basse soumission conforme : Aréo-feu Ltée au montant de 16 079,25 \$ incluant les taxes applicables.

## 12.1 Rapport de demande de soumissions

### Achat d'un appareil de test d'étanchéité (fit test), projet SP-2407

N°	NOM	MONTANT (avant les taxes)
1	Aréo-Feu Ltée– Model Quantifit 2 OHD	13 985 \$
2	L'Arsenal – Model 8040	17 000 \$
3	L'Arsenal – Model 8048	24 000 \$

## 12.2 Contrat pour une réparation majeure de l'autopompe

Il est résolu de conclure un contrat de gré à gré avec l'entreprise Cummins (succursale de Québec) pour la remise à neuf du moteur de l'autopompe Stoneham, au montant de 36 980,23 \$ incluant les taxes applicables.

## 12.3 Contrat pour l'achat d'un simulateur d'effraction (projet SP-2410)

Il est résolu de conclure un contrat de gré à gré avec l'entreprise L'Arsenal pour l'achat d'un simulateur d'effraction (porte), projet SP-2410, au montant de 12 233,34 \$ incluant les taxes applicables.

## 13.1 Rapport de demandes de soumissions

### **13.1.1. Services professionnels d'une équipe multidisciplinaire pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction d'un entrepôt à usage multiple, projet IF-2301**

Il est résolu d'annuler l'appel d'offres pour les services professionnels d'une équipe multidisciplinaire pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction d'un entrepôt à usage multiple, projet IF-2301.

## 13.1 Rapport de demandes de soumissions

### 13.1.2 Services professionnels en génie civil, préparation des plans et devis, et surveillance des travaux pour la réfection de conduites d'égout, de voirie et de divers ponceaux, projets HM-2304, IF-2303 et IF-2304

- Soumissions publiques, parues dans le journal Constructo et dans le système SEAO.
- La Municipalité a reçu le 23 avril 2023 à 9 h, 6 soumissions.
- L'entreprise Éqip solutions experts-conseils inc. obtient le meilleur pointage après évaluation

## 13.1 Rapport de demandes de soumissions

### 13.1.2 Services professionnels en génie civil, préparation des plans et devis, et surveillance des travaux pour la réfection de conduites d'égout, de voirie et de divers ponceaux, projets HM-2304, IF-2303 et IF-2304

N°	NOM	MONTANT (avant les taxes)
1	Éqip solutions experts-conseils inc.	199 504,62 \$
2	FNX-innov inc.	257 227,82 \$
3	GBI experts-conseils inc.	287 523,73 \$
4	Groupe conseil CHG inc.	333 227,44 \$
5	Cima+ s.e.n.c.	396 749,98 \$

## 13.1 Rapport de demandes de soumissions

### 13.1.3 Étalonnage des débitmètres

- Demandes de soumissions sur invitation auprès de 5 entreprises spécialisées.
- La Municipalité a reçu le 4 avril 2024 à 12 h, 5 soumissions.
- La plus basse soumission conforme : Nordikeau inc. au coût de 7 799,90 \$ incluant les taxes applicables, pour les années 2024, 2025 et 2026.

## 13.1 Rapport de demandes de soumissions

### 13.1.3 Étalonnage des débitmètres

N°	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	Nordikeau inc.	7 799,90 \$
2	Les compteurs Lecomte	9 692,39 \$
3	Allen entrepreneur général inc.	17 746,39 \$
4	Endress+Hauser Canada ltée	19 967,71 \$
5	Avizo experts-conseils	20 643,76 \$

## 13.1 Rapport de demandes de soumissions

### 13.1.4 Achat d'un tracteur John Deere, projet TP-2207

- Demandes de soumissions sur invitation auprès de 2 entreprises spécialisées.
- La Municipalité a reçu le 23 avril 2024 à 9 h 30, 2 soumissions.
- La plus basse soumission conforme : Émile Larochelle inc. au coût de 101 043,48 \$ incluant les taxes applicables.

## 13.1 Rapport de demandes de soumissions

### 13.1.4 Achat d'un tracteur John Deere, projet TP-2207

N°	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	Émile Larochelle inc.	101 043,48 \$
2	Le Groupe Agritex inc.	103 810,93 \$

## 14.1 Contrat pour l'achat de deux afficheurs de vitesse – projet TP-2302

Il est résolu de conclure un contrat de gré à gré avec l'entreprise Trafic Innovation inc. pour l'achat de deux afficheurs de vitesse – projet TP-2302, au montant de 29 525,58 \$ incluant les taxes applicables.

## 14.2 Contrat pour l'achat de conteneurs à chargement avant – projet HM 2401

Il est résolu d'autoriser le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à négocier et à conclure un contrat pour l'achat de conteneurs à chargement avant pour un montant maximal de 22 000 \$ taxes nettes.

## 14.3 Entente relative à la fourniture de services temporaires à l'Écocentre de Saint-Gabriel-de-Valcartier

Il est résolu de conclure une entente avec la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour la fourniture de services temporaires à l'Écocentre de Saint-Gabriel-de-Valcartier aux citoyens de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury pendant la durée des travaux, soit du 21 mai 2024 au 19 juillet 2024 inclusivement.

# 15.1 Dérogations mineures

## 15.1.1 Construction d'une piscine implantée à 0,5 m du garage attenant au 161, chemin du Sentier

- Cette dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 09-591 a pour effet de permettre la construction d'une piscine implantée à 0,5 m du garage attenant
- Élément dérogatoire au *Règlement de zonage numéro 09-591* :
  - Selon l'article 7.3.2 dudit règlement, la piscine doit être implantée à une distance minimale de 2 m par rapport à un bâtiment accessoire
- Recommandation favorable du CCU



161, ch. du Sentier, lot # 1 241 718 (Cadastré du Québec)



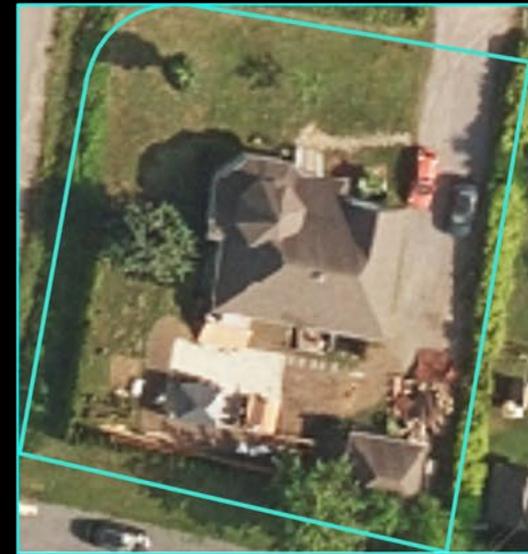
# 15.1 Dérogations mineures

## 15.1.2 Construction d'une piscine en cour avant secondaire à 5 m de la limite de lot au 6, chemin des Buses

- Cette dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 09-591 a pour effet de permettre la construction d'une piscine en cour avant secondaire à 5 m de la limite de lot
- Élément dérogatoire au *Règlement de zonage numéro 09-591* :
  - Selon l'article 7.3.2 dudit règlement, la piscine doit être implantée en cour arrière ou latérale;
  - Selon l'article 11.1, paragraphe 17 dudit règlement, les constructions complémentaires autorisées dans les cours latérales ou arrière sont permises dans la cour avant secondaire à la condition de respecter la marge de recul avant minimale prescrite et qu'il n'y ait aucun empiètement dans cette marge;
  - Selon la grille des spécifications prévue pour cette zone (RB-118), la marge avant minimale est fixée à 7,5 m;
- Recommandation favorable du CCU



**6, ch. des Buses**  
lot # 3 985 770  
(Cadastre du Québec)



## 15.1 Dérogations mineures

### 15.1.3 Construction d'un garage isolé ayant une superficie au sol de 65,1 m<sup>2</sup> avec espace de rangement connexe portant la superficie combinée de ces derniers à 78 m<sup>2</sup> au 11, chemin Ross

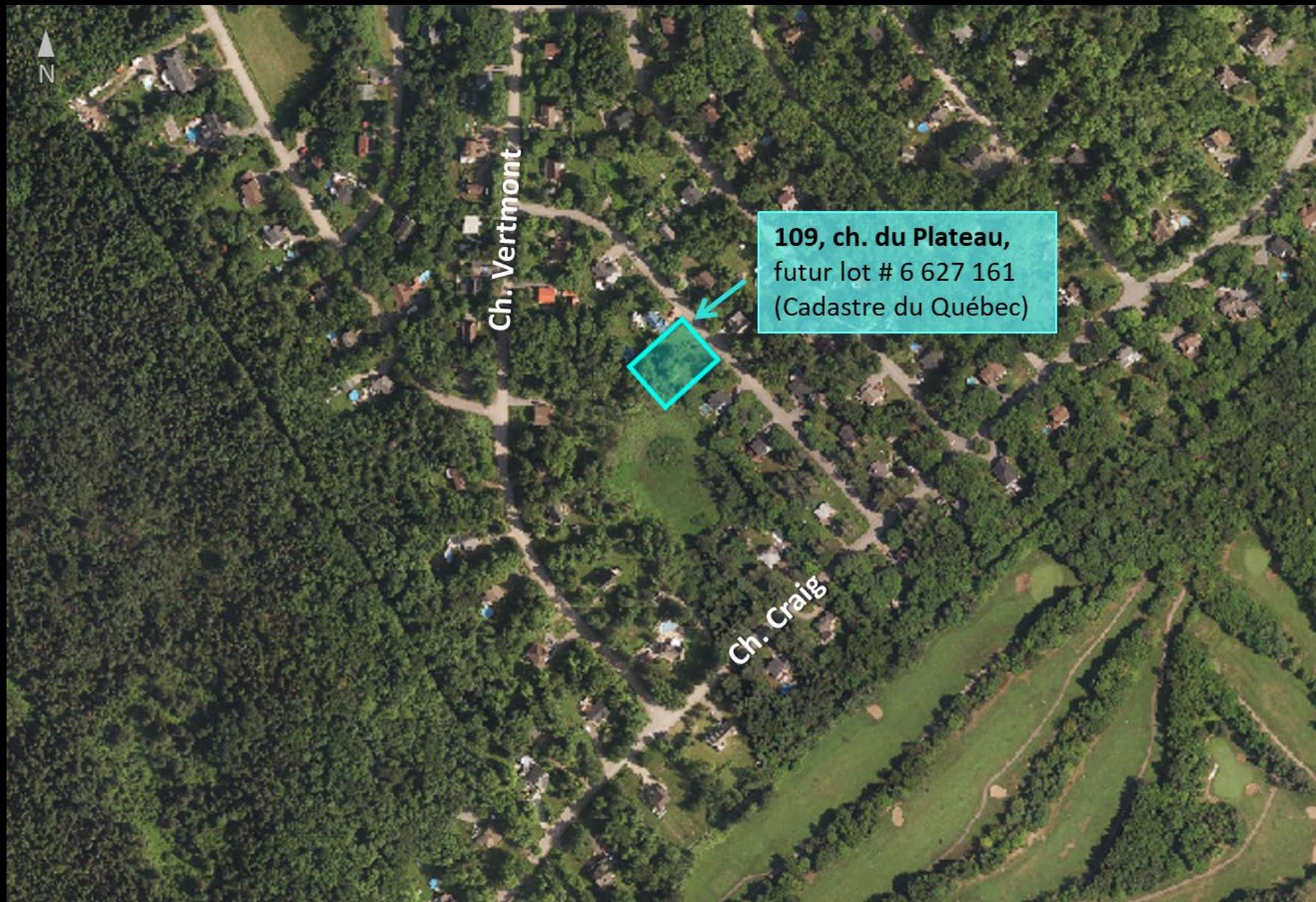
- Cette dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 09-591 a pour effet de permettre la construction d'un garage isolé ayant une superficie au sol de 65,1 m<sup>2</sup> avec espace de rangement connexe portant la superficie combinée de ces derniers à 78 m<sup>2</sup> et ce, relativement à la résidence qui a une superficie au sol de 66 m<sup>2</sup>
- Élément dérogatoire au *Règlement de zonage numéro 09-591* :
  - Selon l'article 7.2.3 dudit règlement, la superficie maximale autorisée pour un garage isolé est fixée à 60 m<sup>2</sup>;
  - Selon l'article 7.2.16 dudit règlement, un garage isolé peut posséder un espace de rangement connexe de 20 % de sa superficie, à condition que la superficie totale du garage et de l'espace de rangement connexe soit inférieure à la superficie au sol du bâtiment principal;
- Recommandation favorable du CCU



# 15.1 Dérogations mineures

## 15.1.4 Construction d'une résidence d'une hauteur de $\pm 10,8$ m ( $\pm 35'5''$ ) au 109, chemin du Plateau

- Cette dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 09-591 a pour effet de permettre la construction d'une résidence d'une hauteur de  $\pm 10,8$  m ( $\pm 35'5''$ )
- Élément dérogatoire au *Règlement de zonage numéro 09-591* :
  - Selon l'article 7.2.3 dudit règlement, 6.6 dudit règlement, la hauteur de toutes nouvelles résidences de 1 ou 2 logements ne doit être ni inférieure à 75 % ni supérieure à 125 % de celle des résidences voisines existantes, situées en tout ou en partie à moins de 40 m du centre de la façade de la résidence à construire, tout en respectant les hauteurs maximales établies pour la zone concernée;
  - Selon ledit article, lorsqu'il y a plus d'une résidence voisine et que la hauteur de celles-ci n'est pas égale, on utilisera la moyenne des hauteurs de ces dernières aux fins du calcul de la hauteur de la résidence à construire;
  - La moyenne des hauteurs des résidences voisines situées en tout ou en partie à moins de 40 m du centre de la façade de la résidence à construire est de  $\pm 7,7$  m. En conséquence, la hauteur maximale autorisée est de  $\pm 9,6$  m
- Recommandation favorable du CCU



## 15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

### 15.2.1 Construction d'une résidence au 1720, ch. Jacques-Cartier Nord

- Revêtement en déclin de bois
- Volumétrie sobre
- Recommandation favorable du CCU



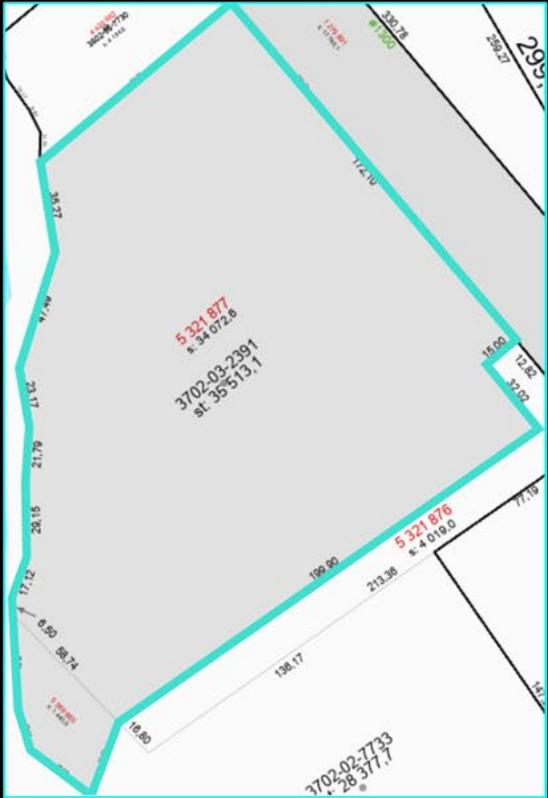
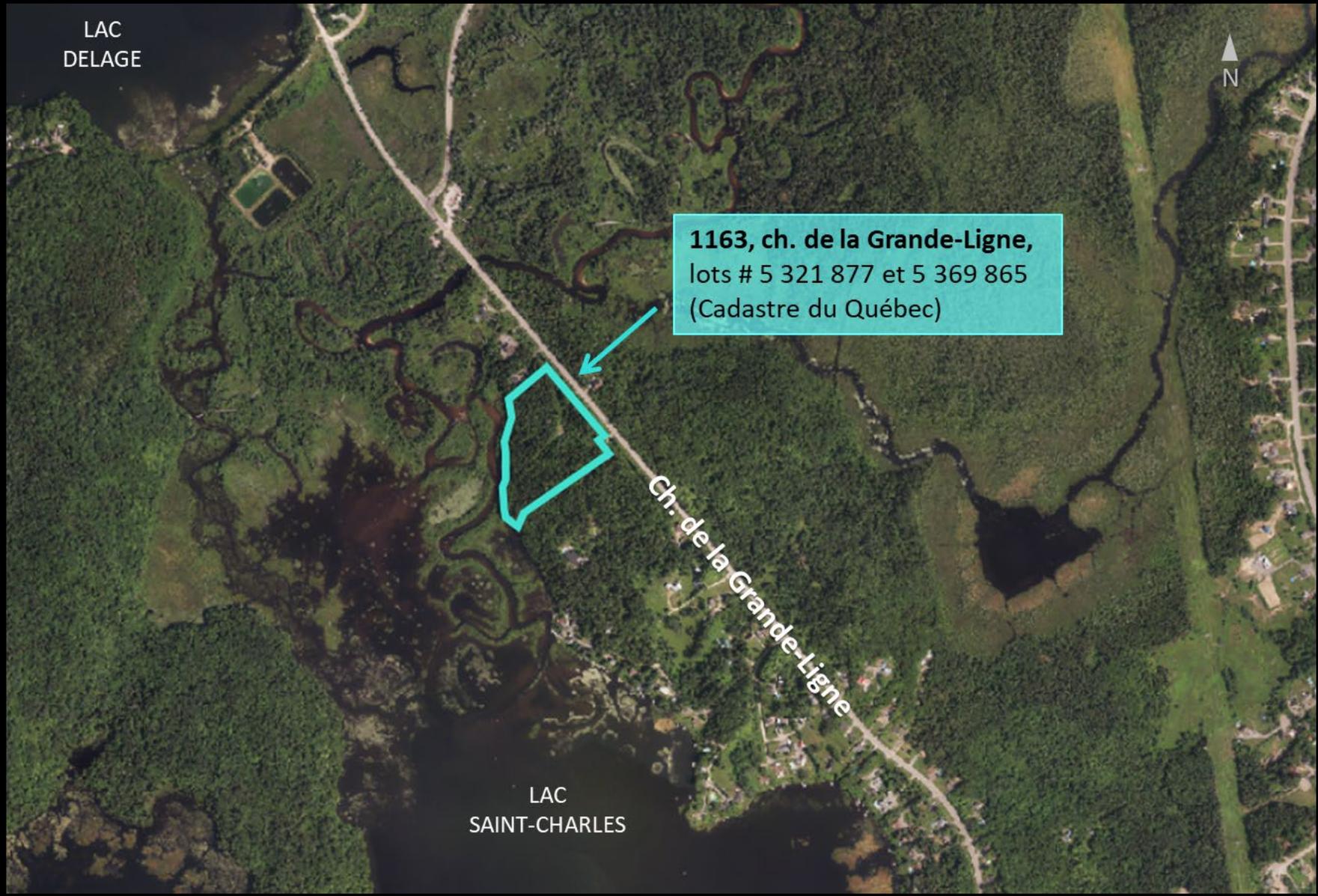
1720, ch. J.-Cartier Nord,  
lots # 2 195 953 et 4 243  
068 (Cadastre du Québec)



## 15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

### 15.2.2 Aménagement d'une aire de stationnement de 150 m<sup>2</sup> et plus au 1163, chemin de la Grande-Ligne

- PIIA en lien avec les dispositions découlant du RCI #2010-41 **pour la protection des bassins versants (RCI #2010-41, CMQ)**
  - Gestion des eaux de ruissellement conçue par un ing.
- Dans le cadre de la construction d'une résidence
- Recommandation favorable du CCU



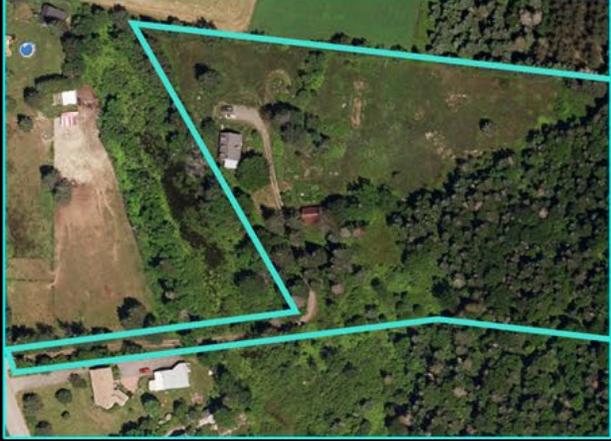
## 15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

### 15.2.3 Rénovation de la résidence patrimoniale au 811, chemin Jacques-Cartier Sud

- Rénovation avec matériaux typiques de l'époque de construction
- Plans et matériaux produits par une firme spécialisée
- Recommandation favorable du CCU



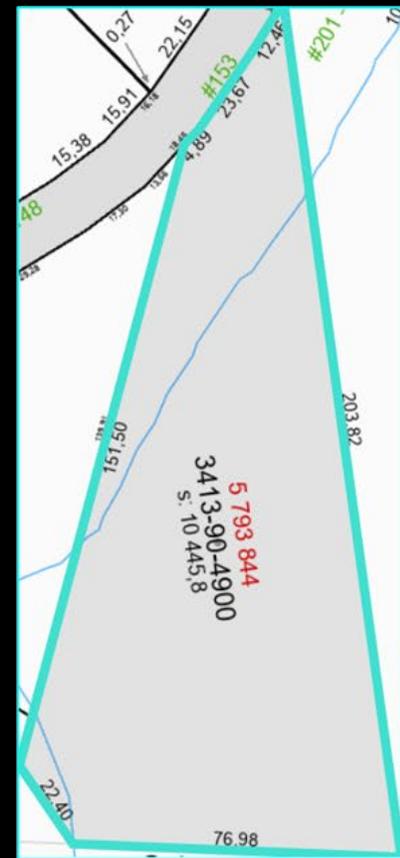
**811, ch. J.-Cartier Sud,**  
lots # 2 195 286 et 6 485 876  
(Cadastre du Québec)



## 15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

### 15.2.4 Construction d'une résidence au 153, chemin du Moulin

- Résidence harmonisée au cadre bâti du secteur
- Implantée sur un plateau naturel
- Recommandation favorable du CCU



## 15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

### 15.2.5 Construction d'une piscine dans les bandes de protection d'un secteur de fortes pentes au 161, chemin du Sentier

- PIIA en lien avec les dispositions découlant du RCI #2010-41 **pour la protection des bassins versants (RCI #2010-41, CMQ)**
- Applicable seulement pour les lots lotis avant novembre 2010
- Seul emplacement propice et conforme (contraintes telles installations septiques)
- Recommandation favorable du CCU



161, ch. du Sentier, lot # 1 241 718 (Cadastré du Québec)



## 15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

### 15.2.6 Aménagement d'une aire de stationnement de 150 m<sup>2</sup> et plus au 217, chemin Rourke

- PIIA en lien avec les dispositions découlant du RCI #2010-41 **pour la protection des bassins versants (RCI #2010-41, CMQ)**
  - Gestion des eaux de ruissellement conçue par un ing.
- Dans le cadre de la construction d'une résidence
- Recommandation favorable du CCU



## 16. Urbanisme et environnement

- 16.1 Adoption du Règlement numéro 24-1067 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591**
  
- 16.2 Adoption du Règlement numéro 24-1068 modifiant le Règlement de lotissement numéro 09-592**

## 16. Urbanisme et environnement

- 16.3 Adoption du premier projet de résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser l'expansion du service de gardiennage de petits animaux domestiques (Pension Cœur de Loup) associé à la résidence sise au 555, chemin des Peupliers, lot numéro 3 894 341 du cadastre du Québec**
- 16.4 Fixation des coordonnées de l'assemblée publique de consultation et désignation d'un membre du conseil pour la présentation du premier projet de résolution relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser l'expansion du service de gardiennage de petits animaux domestiques (Pension Cœur de Loup) associé à la résidence sise au 555, chemin des Peupliers, lot numéro 3 894 341 du cadastre du Québec**

# 16. Urbanisme et environnement

## 16.5 Demande à la Communauté métropolitaine de Québec dans le cadre de la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) – Permutation et ajustement du périmètre urbain

**17. Divers**

**18. Deuxième période de questions**

**19. Levée de la séance**

*Cette présentation inclut les points présentés lors de la séance du conseil. Cependant, ces renseignements sont à titre informatif uniquement et ne contiennent pas l'intégralité des textes des résolutions adoptées. Vous devez vous référer au procès-verbal à cet effet qui sera publié sur le site Internet lors de son approbation finale.*